

Déclaration de la FSU au CHSCT A du 22 septembre 2020

Mme la Rectrice

Loin de vos satisfecit médiatiques et de ceux de notre ministre, la rentrée s'est déroulée dans une situation anxiogène et compliquée pour l'ensemble des personnels de l'académie. Les errements d'une partie de vos cadres intermédiaires des premiers jours concernant le port du masque et leur fournitures à leur personnel ont montré que nous n'étions pas prêt pour effectuer une rentrée sereine. Lors du CHSCT A du 27 août 2020 vous nous indiquiez que le zéro brassage ne pouvait pas être atteint mais qu'il serait limité au maximum. Le constat est tout autres. En renvoyant toutes les décisions au local, en vous dédouanant comme souvent de vos responsabilités d'employeur, nous avons pu constater une disparité considérable entre les établissements et les écoles. Une bonne partie n'ayant même choisi de ne pas limiter du tout le brassage des élèves.

Trois semaines après la rentrée des élèves et des professeurs, les cas de covid se multiplient de manière inquiétante au sein de l'Education nationale. De nombreux établissements, écoles ou classes sont temporairement fermées, et ce nombre s'accroît chaque

jour. De plus en plus d'élèves et de personnels sont placés en septaine et pour certains sont

atteints de la Covid-19. De plus, le ministre de la Santé vient d'annoncer encore des allègements dans les écoles sur la base d'un avis opportun du HCSP sur la contagiosité des enfants entre eux et des enfants vers les adultes. Cette question ne fait pas consensus dans la communauté scientifique (l'institut de virologie de Berlin, enquête americaine...). La santé des personnels exposés doit être la priorité et tous les moyens de prévention doivent être mis en place pour s'en assurer. Les conditions de travail de l'ensemble des personnels sont déjà très fortement dégradées, nous vous alertons sur leur état de fatigue après seulement quelques semaines de reprise.

Alors que la FSU avait alerté bien en amont sur le manque de préparation et avait souligné que le manque récurrent de moyens aurait à cette rentrée des effets amplifiés, la situation se dégrade encore plus vite que ce que nous aurions pu l'imaginer.

Pour que les droits des personnels soient respectés, pour que la santé des personnels et des usagers soit protégée et pour que soient évités les fermetures et le retour du confinement même partiel, la FSU pose depuis des mois des questions et exprime des demandes bien précises qui sont aujourd'hui encore sans réponse satisfaisante.

La FSU constate - à nouveau - une grande hétérogénéité et une certaine cacophonie dans la mise en œuvre des mesures sanitaires de prévention et dans la gestion des cas suspectés, des cas confirmés, des contacts à risque et des clusters. Mais aussi dans les

préconisations de mise en œuvre du protocole sanitaire. Le texte produit dans ce sens par les IA-IPR d'EPS de l'académie Normande est à ce titre affligeant. Et à ce jour malgré les engagements de vos services, pour que de nouvelles préconisations en conformité avec le « guide de reprise de l'EPS en contexte COVID » soit écrites, rien n'est fait. Les enseignant.es d'EPS sont placés dans l'illégalité. C'est pourtant vous en tant que Rectrice qui exercez dans l'**académie** les missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice et représentez le ministre chargé de l'Éducation nationale. La multiplication des documents de référence - élaborés en outre sans concertation - et le flot continu des interventions médiatiques ne facilitent pas l'appropriation des conduites à tenir par les agent.es qui en ont la responsabilité.

La complexité de la situation implique l'élaboration de protocoles et de consignes, certes, détaillées et aussi parfois complexes. Mais les informations sont souvent dispersées dans des documents différents qu'il faut recouper pour découvrir qu'elles sont, pour certaines, divergentes et souvent inadaptées aux enjeux de la période. Cette instabilité normative ajoute à l'anxiété provoquée par l'incertitude sanitaire, économique et sociale dans laquelle nous sommes toutes et tous plongé.es.

Pour la FSU, le décalage entre certaines prescriptions et la réalité des services, établissements et écoles aurait pu être amoindri si le ministère avait respecté les prérogatives du CHSCT ministériel, rappelées par la FSU lors du CHSCTMEN du 27 août mais aussi par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique : « Le comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité.» (article 60 du décret 82-453).

Nous avons mis à l'ordre du jour de ce CHSCT A bon nombre de points et de questions à laquelle nous attendons des réponses précises

Lors du CHSCT Men du 11 Septembre, les orientations stratégiques ministérielles ont été validés.

Le point 1 s'intitule « Prendre en compte le retour d'expériences sur la crise sanitaire »

Le ministère demande « d'organiser, sur temps de service, des temps d'échanges au sein des collectifs de travail, de manière à favoriser l'expression des personnels sur la crise sanitaire, et à identifier les atouts et les points de fragilité des dispositifs de prévention et d'accompagnement des personnels. ». Il s'agira également de faire un bilan de la mise en œuvre du protocole sanitaire.

Comment allez vous mettre très rapidement en place cette action qui semble primordiale eu égard à la situation où se trouve les personnels de l'académie ? Quel temps va être donné aux équipes sur le terrain pour y réfléchir. ?

Comment allez vous associer le CHSCT A à ce travail ?

Il est urgent, pour la FSU, de prendre en compte la souffrance au travail et les risques RPS engendré par le COVID 19.

De plus, il est urgent dans le contexte actuel de recentrer le comité de pilotage académique sur les conditions de travail vers les RPS apparus avec la crise du COVID 19 et indiqué par le ministère dans les OSM dans son point 2,3.

- le télétravail et l'utilisation des outils numériques ;
- l'organisation du travail en période de crise (sens du travail, relations sociales, isolement ...)
- le droit à la déconnexion ;
- l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Nous attendons dans ce cadre, mme la rectrice, une prise de position très claire au-delà de vos éléments de langages habituels, sur la lutte contre les RPS.

Les CHSCT montrent une fois de plus dans ce contexte leur rôle incontournable. Nous vous rappelons que c'est l'employeur qui est responsable de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de ses personnels. La FSU demande de nouveaux l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique, le maintien du paritarisme et des CHSCT.